

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 2 octobre 2017** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Charles Poulin, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Raynald Drolet, conseiller
Monsieur Simon Madore, conseiller
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Bertrand Lamoureux.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoît Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Charles Poulin
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de septembre 2017
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois de septembre 2017
 - 6.3 Dépôt des états financiers comparatifs en date du 31 août 2017
 - 6.4 Adoption du budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de septembre 2017
- 7.2 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 460, rue May
- 7.3 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située
- 7.4 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située
- 7.5 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située
- 7.6 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située
- 7.7 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située
- 7.8 Autorisation de la demande de dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située
- 7.9 Autorisation au projet de construction d'une résidence unifamiliale située au 824, rue McAuley
- 7.10 Recommandation et avis de conformité relativement à la demande de succession Wilson May (Lydia Ham) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec permettant l'aliénation de la propriété afin de transférer une parcelle de 131,29 hectares à son fils, monsieur Gregory May

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Résolution autorisant le maire à signer la convention d'attribution de l'appellation 'Village-relais' entre la Ville de Coaticook et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

9. LOISIRS

- 9.1 Renouvellement de l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook et autorisation de signature
- 9.2 Résolution autorisant le directeur général à accepter la plus basse soumission conforme pour l'abri des patineurs au parc Laurence

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 9.3 Prolongement du versement au Club de baseball sénior la somme de 1 000 \$ pour le mois de septembre, pour l'entretien du stade Julien-Morin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 676 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, à Madame Anny-Pier Sage et Monsieur Marc-Anthony Lessard et autorisation de signature

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Affectation de monsieur Simon Tremblay au poste de surveillant de l'état des routes
- 11.2 Mandat à monsieur David Leslie, architecte, pour les services professionnels pour l'ajout d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook. pour un montant de 10 700 \$ plus les taxes applicables
- 11.3 Mandat à Englobe Corp. pour les services professionnels en lien avec l'aménagement d'un puits d'essais dans le secteur du forage exploratoire PE-01-16 pour un montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables
- 11.4 Réquisition numéro 2017-29 au montant de 10 972 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de pneus d'hiver pour le chargeur #57
- 11.5 Réquisition numéro 2017-30 au montant de 4 254,50 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de crédit de carbone
- 11.6 Réquisition numéro 2017-31 au montant de 14 365,20 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture de l'huile à chauffage et diesel d'hiver pour les génératrices
- 11.7 Acceptation de la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2017-2018, soit celle de la compagnie Mines Seleine, division de K+k Sel Windsor Ltée au montant de 99,29 \$ la tonne métrique taxes en sus, option B
- 11.8 Autorisation au chef de division Hydro-Coaticook pour procéder à différents appels d'offres en lien avec la construction du poste 120 KV
- 11.9 Promesse de servitude pour le poste de pompage d'égout en basse pression pour la résidence située au 777, chemin de la vue du Lac et autorisation de signature

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Désignation de l'autorité compétente relativement au Règlement relatif à la prévention des incendies
- 12.2 Ratification du budget 2018 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 Mandat à Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à titre de procureurs de la Cour municipale commune de Coaticook

15. RÉGLEMENTS

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16.1 Ratification du budget de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets solides de la région de Coaticook démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrées de 1 553 537,20 \$

16.2 Autorisation au chef de division voirie pour effectuer un appel d'offres pour effectuer du concassage dans le banc de gravier appartenant à la ville

16.3 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières pour une période de 1 an

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17-10-34246

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 17-10-34246

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34247

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 17-10-34247

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2017 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2017 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Lettre de remerciements – Commission scolaire pour l'activité de jumelage avec les étudiants
- Projet Table des maires de l'Estrie pour le Fonds d'aide au rayonnement des régions
- Taxation terrain sans bâtisse
- 5 octobre prochain : Lancement plan marketing MRC – développement des Prés
- Lancement des travaux du poste 120 KV rue Merrill

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 CHARLES POULIN

Travaux extérieurs : Rinçage de l'aqueduc
Information disponible sur la page Facebook, sur Twitter et sur les panneaux numériques. L'avis était dans le dernier Crieur public et sera sur le site internet de la Ville.

- les 2, 3 et 4 octobre, nous procéderons au rinçage du réseau d'aqueduc dans le secteur à l'ouest de la voie ferrée et;
- les 5, 9, 10 et 11 octobre, ce sera le secteur à l'est de la voie ferrée et;
- le 12 octobre, ce sera le secteur nord.

Durant et après le nettoyage du réseau, votre eau pourrait être légèrement brouillée. Si c'est le cas, nous vous recommandons de faire couler l'eau durant quelques minutes ou jusqu'à ce que l'eau ne soit plus brouillée. Il est préférable d'éviter de faire le lavage de vêtements durant le nettoyage dans votre secteur. De plus, lors du rinçage de la conduite dans votre secteur, vous pouvez subir une baisse de pression d'une durée de ± 5 minutes.

Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de Coaticook, conservera les mêmes taux pour le traitement des matières résiduelles.

Bottin des récupérateurs : disponible sur site web : pour savoir à quel endroit disposer matières résiduelles

Gala environnement : La ville y sera finaliste pour obtenir un prix le 26 octobre prochain

Dans le document présentant notre candidature, on souligne

- le virage vers les véhicules électriques (véhicule, bornes de recharge et Zamboni),

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- les différentes collectes de matières résiduelles plus performantes, avec un taux de détournement de 50% (fréquence des collectes, tarifications et informations aux citoyens et commerces)
- participation à la Ressourcerie et à la collecte des plastiques agricoles,
- trottibus et la promotion du transport actif,
- couches de coton de la Politique familiale,
- politique hivernale (
- gestion du niveau d'eau des bassins hydro-électriques aux États-Unis pour ne nommer que ces projets.

Merci pour la participation des citoyens lors des consultations et merci aux bénévoles de la Ville : c'est notre plus grande richesse. Merci aux organismes de la Ville ainsi qu'aux différents représentants siégeant à la Régie de gestion des déchets. Merci aux employés de la Ville pour leur travail. Je remercie le Maire de m'avoir fait confiance lors du court mandat et merci aux conseillers municipaux, pour leur participation active et leur aide dans mes dossiers.

5.2 SYLVIANE FERLAND

Artiste en résidence.

Nous avons reçu cet après Mme Janick Ericksen artiste en résidence qui venait nous remettre une œuvre à la ville comme c'est la coutume et l'entente.

De juin à octobre, elle a apprécié son séjour et a trouvé une région très accueillante. Elle a vu plein de potentiel. Elle a rencontré des touristes qui des fois lui demandaient des informations.

Bibliothèque

Rencontre d'octobre du club de lecture, mercredi 4 octobre 13 h 30

Samedi le 7 octobre Heure du conte à 10 h

Histoire suivie d'une activité ludique ou d'un bricolage pour les 4 à 7 ans

Heure du conte « Spécial Halloween »

Samedi 28 octobre à 10 h

Histoire suivie d'une activité ludique ou d'un bricolage pour les 4 à 7 ans

Samedi 14 octobre 10 h : Dans le cadre du Festival les jours sont contés, la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook reçoit la conteuse Catherine Gaillard pour son spectacle intitulé « Tournicoti » s'adressant aux 3 à 5 ans. 3 \$ pour les abonnés (1 \$ pour les enfants), 5 \$ pour les non-abonnés (3 \$ pour les enfants). Le passeport du festival est accepté.

Club de scrabble tous les mardis 13 h et jeudis 19 h

Pavillon des arts

Spectacle pour la cause (Fondation du cancer du sein du Québec) le samedi 7 octobre

Des artistes pleins de talents connus de la population de notre région vont interpréter des chansons pleines d'espoir, soyez des nôtres.

Le 15 octobre dimanche en concert à 12 h. Considéré par la CBC comme l'ensemble de guitares le plus "hot" au Canada, MG3

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Catherine Gaillard, vendredi 20 octobre à, elle est conteuse professionnelle depuis 1998, année du Grand-Prix des conteurs de Chevilly-Larue qu'elle a remportés.

Mat Holubowski, samedi le 21 octobre à 20 h

Dominic & Martin, spectacle en rodage, le samedi 4 novembre à 20 h

Alexandre Désilets, vendredi le 10 novembre à 20 h

Toujours au Pavillon

Samedi le 11 novembre à 20 h, un spectacle-bénéfice pour le collège Rivier. Stéphane Baillargeon et Jeff Dubé chanteur de Noir Silence. Deux chanteurs qui ont travaillé au Collège par le passé unissent leur voix pour nous présenter ce spectacle.

Les billets sont en vente au Pavillon des arts ainsi qu'au Collège Rivier

Musée Beaulne.

Tirage soirée de rêves, les billets sont en vente au Musée

Dans le cadre des journées de la culture

Journée porte ouverte, dimanche 1^{er} octobre de 13 h à 16 h 30

Exposition

Impressions Sénégalaises, Paul Jolicoeur, photographe du 24 septembre au 5 novembre 2017

Haïku, de Lisa Baldwin

17 septembre au 5 novembre 2017

Centre d'action bénévole procédait au lancement de (communauté bienveillante pour les aînés.) C'est un service d'accompagnement personnalisé.

Je veux en terminant vous souhaiter, M. Le Maire, une bonne et belle retraite. Je suis bien heureuse de mon premier mandat de l'avoir passé avec vous.

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous tous citoyens, citoyennes

Je vais parler beaucoup baseball ce soir....

Tout d'abord, le baseball mineur célébrera le Gala méritas régional le 14 octobre prochain à l'école Montcalm de Sherbrooke. Voici les nommer de l'association de Coaticook :

Étienne Fauteux, bénévole de l'année

Thommy Gagnon, entraîneur de l'année

Amélya Fauteux, marqueur participation de l'année

Xavier Gagnon, joueur moustique A

Britany Blouin, joueuse pee-wee B

Zachary Gagnon, joueur pee-wee B

Victoria Devost. marqueuse recrue

Lily-Blue Fecteau, moustique A

Mahina Barrette-Veillette, rallye cap féminin

Jack Brown, atome B

Abigaëlle Lanciaux, joueuse atome B

Derek Patry, rallye Cap

Jean-François Quirion, arbitre

Nathan Clowery, bantam A

Bonne chance à tous lors de ce Gala Méritas.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Je voudrais de plus remercier M. Guy Ainslie qui a décidé de quitter son poste d'entraîneur du Rocket South Shore, le remercier pour les services rendus au sein de l'équipe. Il a été un atout important pendant quelques années et je lui souhaite une bonne continuité dans ses projets futurs. Merci encore Guy.

Parlons maintenant du Big Bill qui participait dans les dernières semaines à la finale du Baseball majeur du Québec. Dans cette série 4 de 7, on peut dire que nous avons eu droit à de spectaculaires jeux défensifs dès plus excitants. Vendredi soir dernier à Coaticook, alors que le Big Bill menait la série 3 à 2, il s'est incliné par la marque de 2 à 1 à la 9^e manche. Wow, quelle partie nous avons eu! Hier, la 7^e partie se déroulait à Acton Vale et le Big Bill s'est incliné 9 à 2. Je veux féliciter les joueurs et leurs entraîneurs qui nous ont démontré une chimie d'équipe remarquable. Bravo aussi à toute l'organisation du Big Bill, les bénévoles et aussi, les spectateurs qui étaient au rendez-vous en grand nombre pour avoir supporté notre équipe locale.

J'ai de plus une annonce importante à vous faire concernant les patinoires extérieures de quartier.....Nous avons un urgent besoin de quelques responsables pour entretenir les patinoires de quartier. Je vise plus spécialement celle du parc au nord de la ville, soit Denis Marcoux. Si vous êtes ou connaissez des personnes intéressées à cet emploi, je vous invite à communiquer avec M. Jean-Yves Roy aux ateliers municipaux le plus rapidement possibles. Il y a bien sûr une certaine rémunération à tout cela...donc, ne tardez pas à vous manifester, car nous devons apporter des changements pour la prochaine saison hivernale.

Pour terminer, je vous souhaite une très belle retraite méritée M. Le Maire. Merci pour toutes ces années de politique municipale et de vous dire que je suis fière d'avoir été à vos côtés pendant ces 4 dernières années.

Merci, c'est tout pour moi...

5.4 RAYNALD DROLET

Ma résolution politique de 2017

Le service aux citoyens, et je ne parle pas seulement du service que vous recevez directement de la ville. Je parle de tous les services utiles à notre population. Ce qui veut dire que, s'il faut mettre de la pression, par exemple, afin de garder nos services à l'hôpital, ou encore pour redonner la livraison du courrier à domicile, je ferai partie des combattants en utilisant tous les moyens en ma possession.

Bonsoir à tous,

Urbanisme

Un autre terrain hameau de Barnston / Une autre maison va lever de terre dans le développement McAuley dans les semaines à venir peut-être même deux!

Tourisme

Voici les statistiques d'achalandage pour le mois de septembre : baisse de 37% du nombre d'actes de renseignements (822 vs 1124 en 2016) et baisse de 31% du nombre de visiteurs (2100 vs 2754 en 2016).

Par contre si on se compare à la saison 2015 jusqu'au 14 octobre, nous sommes en hausse + 1.5% pour les actes de renseignements et +16% pour le nombre de visiteurs.

Suite au CA de TCE la semaine dernière, je peux vous confirmer que l'ensemble des lieux d'accueil ont des chiffres semblables aux nôtres et que

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

la saison 2017 est tout de même une bonne saison pour l'ensemble de la grande région des Cantons-de-l'Est.

Village Relais

M. le Maire vous en a glissé mot tantôt, alors sans répéter, je peux vous dire que je suis content que ce dossier sur lequel j'ai travaillé soit clos avant la fin de mon mandat.

Rues Principales

Pour cette partie de rapport je me suis librement inspiré de la programmation du colloque dont je vais vous parler et c'est fou comment ça colle à notre démarche.

C'est sous le thème du Marketing territorial que s'est tenu le dernier colloque de la Fondation Rues Principales à Québec la semaine dernière. C'est bien dommage que la MRC de Coaticook n'ait pas envoyé de représentant, étant eux même dans une démarche du genre présentement.

Le marketing territorial est à la fois une démarche, une stratégie et un outil qui permet de révéler l'attractivité des territoires.

Encore une fois, la communication web et via les réseaux sociaux sont maintenant des incontournables. Que ce soit par les organes internes ou externes aux organisations officielles, pourvu que ce soit bien fait, mais il faut que ce soit fait.

Juste à voir ici au centre-ville, le nombre de visiteurs qui prend des images de nos fameuses lanternes nous donne un bon indice. Ces images circulent abondamment sur les réseaux sociaux par la suite. Un bon coup marketing pas seulement pour notre centre-ville, mais pour Coaticook comme ville également.

Par les aménagements qu'elle réalise, la ville, comme la rue principale, incarne la vision de développement qu'elle s'est donnée. Elle propose une expérience liée au lieu et expose à la face du monde sa signature unique et distinctive!

Se révéler et marquer l'imaginaire relèvent d'une créativité qui révèle les atouts et l'originalité des lieux et des gens.

Je tiens à féliciter, Julie Favreau de Rues Principales Coaticook pour sa présentation au colloque. Coaticook était invité à démontrer avec éloquence comment nous avons su imposer notre nouvelle image comme ville et comme destination touristique ces dernières années.

Juste par les réactions dans la salle, je peux vous dire que nous en avons fait du chemin ces dix dernières années.

Non, Coaticook n'est plus seulement qu'un pont suspendu, ou encore l'endroit où l'on fabrique la meilleure crème glacée au monde! Coaticook est une petite ville qui a su se démarquer, et qui fait des jaloux partout au Québec.

Conférence

Le déjeuner-conférence dont je vous ai parlé le mois dernier et qui a lieu ce mercredi matin avec le docteur Sylvain Guimond est complet. Alors, inutile d'appeler ou de vous présenter à la porte.

Parc à chiens

Concernant nos amis canins, vous le savez nous avons parlé à quelques reprises d'un parc à chiens à Coaticook. Voici, j'ai rencontré sur la fin de l'été les gens de chez Channel afin de voir avec eux s'ils seraient intéressés par un partenariat avec la ville dans la gestion d'un parc à chiens. Ils se sont montrés intéressés par le concept. De la documentation leur a été remise et maintenant on attend un retour de leur part. Ce sera donc un dossier à compléter par le prochain conseil de ville.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Conclusion

C'est avec un brin de nostalgie que je complète ce 3^e et dernier mandat en tant que conseiller municipal. Je tiens à remercier tous mes confrères et consœurs du conseil de ville. M. Le Maire Lamoureux avec qui, j'ai siégé tout au long de ses 12 ans de mairie. Les employés de la ville, qui je sais, se dévouent et ont la ville à cœur. Merci à la population qui m'a permis de vivre cette expérience de vie si enrichissante. Maintenant, ce sera à vous de décider quelle sera la suite des choses et si je me retrouverai à nouveau ou non devant vous en novembre.

Merci encore! Ce sera tout pour moi M. Le Maire.

5.5 SIMON MADORE

Bonjour, chers citoyens,

En premier lieu, j'aimerais féliciter l'équipe de baseball du Big Bill pour des séries exceptionnelles et des joutes spectaculaires tout au long de la saison. Bravo à toute l'équipe et aux nombreux bénévoles qui gravitent autour de cette grande équipe...

Mon dossier sécurité publique m'amène à vous parler des multiples problématiques que nous avons dans nos rues. D'abord, parlons de la rue Baldwin, nous avons constaté une baisse de vitesse et une légère baisse des véhicules qui y circulent, mais notons que les GPS envoient encore les touristes par cette rue ce qui a pour effet que ceux-ci ne voient pratiquement pas notre rue principale. Donc dès l'arrivée du nouveau conseil de ville, je propose une consultation publique des résidents du secteur et bien sûr des usagers de cette route. À noter que les dos d'âne seront retirés avant l'hiver étant donné que ces incitatifs n'étaient que temporaires afin d'en mesurer l'impact. Maintenant parlons un peu du secteur Cleveland, notre projet de sens unique est de plus en plus à notre portée, car le ministère a accepté de revoir la lumière de circulation au coin des rues Main et St-Jacques donc ce dossier est à suivre dans les mois à venir ...

Aujourd'hui, j'ai décidé de vous faire un bref bilan de mes huit années au conseil de ville. La première chose dont je suis très fière est d'avoir présidé le conseil d'administration qui a mené au succès planétaire qu'est Foresta Lumina. Aujourd'hui, comme vous le savez tous, beaucoup de régions nous copient ou tentent de le faire, mais encore cette année nous sommes le Lumina le plus visité de toutes les attractions de ce genre. Je suis fière aussi d'avoir insisté pour ne pas que l'on ferme le parc Découverte nature de Baldwin qui était lui aussi à l'époque en difficulté financière. Dans les mois à venir avec un nouvel investissement de notre part et l'avènement de la nouvelle pisciculture, nous allons voir ensemble une toute nouvelle attraction à Baldwin.

Du côté de la sécurité publique, je suis très fière depuis 4 ans de la venue des cadets policiers pour Coaticook dont j'ai été l'instigateur avec Frédéric Pelletier.

Du côté des pompiers depuis 8 ans, je préside la Régie et beaucoup d'innovation se sont réalisées; nouvelle autopompe, inspecteur en bâtiment, camion pour les visites et urgences et je suis bien fière de vous dire que nous sommes 100% conformes avec le schéma de risque en incendie proposé par nos gouvernements.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Du côté des sports et loisirs j'ai participé de façon active à ce que notre Complexe sportif Desjardins voit le jour en collaboration avec la commission scolaire, de même que le bâtiment de services à la plage de Baldwin qui sert autant aux résidents qu'aux visiteurs. De plus, nous sommes dans les derniers plans de notre nouvel aréna Gérard Couillard qui comme vous le savez tous en 2018 bénéficiera d'un investissement de 3,3 millions.

Comme dernière réalisation, et dont je suis particulièrement fière, est d'avoir participé depuis le début aux discussions et aux décisions qui mèneront à la réalisation de notre poste de transformation électrique de 120kv qui verra le jour en 2018. Notons que l'annonce de ce projet a été faite cette semaine en la présence de notre maire Lamoureux.

Règles de sécurité avec la période de l'Halloween, risque de feux avec les décorations et attentions aux jeunes dans la rue, les policiers seront omniprésents pour leur sécurité ...

Sur ce, je dois dire que ce fut un plaisir de siéger avec vous tous. Monsieur Lamoureux je vous souhaite une bonne retraite de la vie municipale, profitez-en vous l'avez bien mérité. À tous, je vous dis au plaisir de vous revoir dans cette salle de conseil.

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

Bonsoir,
L'OMH

Le projet de fusion entre les offices d'habitation (OMH) de Coaticook, Waterville et Martinville se fera au début de l'année financière de 2019, à cause des délais trop courts pour 2018.

Parc Harold Baldwin

C'était la fin de semaine de la folie des couleurs au Parc Harold Baldwin, l'évènement fût encore un grand succès pour cette année, les marcheurs pourront encore contempler le paysage sur le mont Pinnacle avec le beau temps qui s'annonce pour les prochaines semaines.

Voirie rurale

Tous les travaux en voirie rurale de la saison de l'été sont terminés excepté quelques ponceaux. Les contracteurs des chemins d'hiver sont en préparation présentement.

Conseil

Ce soir c'est ma dernière réunion sur le conseil de la ville de Coaticook. Cela m'a fait un grand plaisir de travailler pour la population de Coaticook au conseil de ville pendant 8 ans, qui se sont passés très vite. Ce que je retiens de cette expérience de ses dernières années, c'est que Coaticook a une économie très diversifiée, soit nos commerces du centre-ville, l'automobile, l'agricole et autre, nos usines industrielles de toutes les grandeurs, le tourisme qui se développe de plus en plus et Hydro-Coaticook.

Et ce qui a été toujours ma passion, l'agriculture qui est un moteur économique très important pour notre municipalité, qui a dû s'adapter aux changements des dernières années et s'adapteront j'en suis sûr aux pressions qu'elle subit présentement. L'importance de l'agriculture à Coaticook, notre ville entourée de ses agriculteurs maraîchers, laitiers, bovins et bien d'autres sont l'importance dans une ville avec le mélange des entreprises, ce qui fait un taux de chômage bas à Coaticook !

J'ai travaillé dans l'urbanisme et le rural, un ne va pas s'en

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

l'autre.....continuons cette belle recette pour les prochaines années.

Merci !

6. FINANCES

17-10-34248

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 17-10-34248

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de septembre 2017 au montant total de 1 026 847,79 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de septembre 2017 comme suit :

- Fonds administration : 922 464,72 \$
- Fonds immobilisation (FDI) : 104 383,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois de septembre 2017.

6.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS EN DATE DU 31 AOÛT 2017

Le trésorier fait état du des états financiers comparatifs en date du 31 août 2017.

17-10-34249

6.4 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-10-34249

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se doit d'adopter le budget 2017 révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH);

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook assume 10% du déficit de 100 355 \$ en 2017, soit 90 320 \$ à la charge de la Société d'habitation et 10 035 \$ à la charge de la Ville de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'adopter le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'habitation de Coaticook et s'engage à assumer sa juste part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisable et, plus particulièrement, son

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

17-10-34250

7.2 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 460, RUE MAY

RÉSOLUTION 17-10-34250

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 460, rue May et désignée comme étant le lot numéro 3 311 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul latérale de 1,75 mètre et 1,76 mètre et une somme des marges de recul latéral de 4,31 mètres minimum;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 460, rue May et désignée comme étant le lot numéro 3 311 833 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la marge de recul latérale et une somme des marges de recul latérale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34251

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS
POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 979, CHEMIN DU
DOMAINE-DU-PINACLE

RÉSOLUTION 17-10-34251

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 979, chemin du Domaine-du-Pinacle et désignée comme étant le lot numéro 2 935 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul latérale de 1,18 mètre au lieu de 2,0 mètres et une marge de recul avant de 5,54 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 979, chemin du Domaine-du-Pinacle et désignée comme étant le lot numéro 2 935 371 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul latérale de 1,18 mètre au lieu de 2,0 mètres et une marge de recul avant de 5,54 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34252

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LE LOT 5 849 209 AU COIN DES RUES DES PRÉS ET DES CHAMPS

RÉSOLUTION 17-10-34252

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour le lot 5 849 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, au coin des rues des Prés et des Champs;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul avant minimal d'environ 7,02 mètres et 7,25 mètres pour la construction d'une résidence sur le lot de coin;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour le lot 5 849 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, au coin des rues des Prés et des Champs, afin de permettre une marge de recul avant minimal d'environ 7,02 mètres et 7,25 mètres pour la construction d'une résidence sur le lot de coin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34253

7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 50, RUE LEFEBVRE

RÉSOLUTION 17-10-34253

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 50, rue Lefebvre et désignée comme étant le lot numéro 2 310 231 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une marge de recul avant minimal de 4,99 mètres et de 5,20 mètres;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 50, rue Lefebvre et désignée comme étant le lot numéro 3 310 231 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une marge de recul avant minimale de 4,99 mètres et de 5,20 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34254

7.6 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 453, RUE BOISJOLI

RÉSOLUTION 17-10-34254

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 453, rue Boisjoli et désignée comme étant le lot numéro 3 310 346 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser une somme des marges de recul latéral de 5,42 mètres et une marge de recul latérale à 2,44 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 453, rue Boisjoli et désignée comme étant le lot numéro 3 310 346 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une somme des marges de recule latérale de 5,42 mètres et une marge de recul latérale à 2,44 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34255

7.7 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 341, RUE MONSEIGNEUR-DURAND

RÉSOLUTION 17-10-34255

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 341, rue Monseigneur-Durand et désignée comme étant le lot numéro 3 310 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à afin de régulariser une somme des marges de recul latéral de 5,86 mètres pour la résidence et une marge de recul arrière de 0,52 mètre;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 341, rue Monseigneur-Durand et désignée comme étant le lot numéro 3 310 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser une somme des marges de recul latéral de 5,86 mètres pour la résidence et une marge de recul arrière de 0,52 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34256

7.8 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 184, DOMAINE DU GRAND PIC

RÉSOLUTION 17-10-34256

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 184, Domaine du Grand Pic et désigné comme étant le lot numéro 4 064 105 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul avant minimal de 32 mètres pour un garage détaché;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Progrès mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 184, Domaine du Grand Pic et désignée comme étant le lot numéro 4 064 105 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul avant minimale de 32 mètres pour un garage détaché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34257

7.9 AUTORISATION AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE SITUÉE AU 824, RUE MCAULEY

RÉSOLUTION 17-10-34257

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour la construction d'une résidence unifamiliale située au 824, rue McAuley;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA à laquelle l'immeuble fait partie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 25 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le projet de construction d'une résidence unifamiliale située au 824, rue McAuley et désignée comme étant le lot numéro 5 722 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 25 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34258

7.10 RECOMMANDATION ET AVIS DE CONFORMITÉ RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE SUCCESSION WILSON MAY (LYDIA HAM) AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC PERMETTANT L'ALIÉNATION DE LA PROPRIÉTÉ AFIN DE TRANSFÉRER UNE PARCELLE DE 131,29 HECTARES À SON FILS, MONSIEUR GREGORY MAY

RÉSOLUTION 17-10-34258

CONSIDÉRANT que l'article 58.1 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la municipalité qui reçoit d'une personne une demande, afin de poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis, doit transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) une recommandation et un avis de conformité aux règlements municipaux de la demande;

CONSIDÉRANT que la présente demande est conforme à la réglementation d'urbanisme et au règlement de zonage 6-1 (2002) zone agricole FR1-932, F1-933;

CONSIDÉRANT que suite au décès de monsieur Wilson May, l'ensemble des propriétés de monsieur Wilson May a été transmis à son épouse madame Lydia Ham par testament, succession :

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à transférer à son fils, monsieur Gregory May, une superficie de 131,29 hectares, dans le but que monsieur Gregory May puisse faire des aménagements sur les immeubles comme propriétaire;

CONSIDÉRANT que le projet ne génère pas de contraintes à l'environnement;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et les exploitations agricoles environnantes ne seront pas affectées par ce projet pour les distances séparatrices;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de recommander la demande auprès de la Commission de protection agricole du Québec pour permettre l'aliénation de la propriété afin de transférer une parcelle de 131,29 hectares à son fils monsieur Gregory May.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

17-10-34259

8.1 RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE L'APPELLATION 'VILLAGE-RELAIS' ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 17-10-34259

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, la Ville de Coaticook connaît un développement accéléré;

CONSIDÉRANT que les acteurs du milieu ont mis en oeuvre plusieurs actions structurantes pour faire de la ville de Coaticook un pôle attractif pour les citoyens actuels et futurs, les entreprises et également les touristes;

CONSIDÉRANT que récemment, la Ville de Coaticook a entrepris des démarches pour être officiellement reconnue comme un village-relais, appellation attribuée par le ministère des Transports à la suite d'une démarche rigoureuse;

CONSIDÉRANT que le projet village-relais est un projet global de développement et repose sur la capacité d'un milieu de se doter d'une vision claire et d'un plan d'action concerté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a récemment été désignée acceptée à l'appellation village-relais;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'autoriser le maire à signer la convention d'attribution de l'appellation Village-relais entre la Ville de Coaticook et le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

17-10-34260

9.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-10-34260

CONSIDÉRANT que l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook sera échue sous peu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres participeront dans un effort collectif à assumer leur juste part des coûts de rénovations et de mise à jour de l'aréna Gérard-Couillard ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De renouveler l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook soit jusqu'au 31 décembre 2022 avec les municipalités parties à l'entente et de fixer les montants à déboursier pour les années 2018 à 2022;
- Et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34261

9.2 RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À ACCEPTER LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'ABRI DES PATINEURS AU PARC LAURENCE

RÉSOLUTION 17-10-34261

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est présentement en processus d'appel d'offres pour la construction d'un abri des patineurs au parc Laurence;

CONSIDÉRANT que la saison hivernale approche et qu'il est souhaitable que cet abri soit fait cette année;

CONSIDÉRANT que la Ville a prévu à son budget la dépense;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'autoriser le directeur général à accepter la plus basse soumission conforme pour l'Abri des patineurs au parc Laurence tant qu'il respecte le budget octroyé pour le projet et de ratifier le contrat à l'assemblée du 13 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-10-34262 9.3 PROLONGEMENT DU VERSEMENT AU CLUB DE BASEBALL SÉNIOR LA SOMME DE 1 000 \$ POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE, POUR L'ENTRETIEN DU STADE JULIEN-MORIN

RÉSOLUTION 17-10-34262

CONSIDÉRANT la Ville de Coaticook doit voir à la propreté et à l'entretien du stade Julien-Morin;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté en juin dernier la résolution numéro 17-06-34123 concernant l'entretien des lieux;

CONSIDÉRANT que la résolution convenait d'une entente avec le Club de baseball sénior pour l'entretien des lieux et qu'en contrepartie le Club demande à la Ville une compensation monétaire au montant de 1 000 \$ par mois se terminant au mois d'août;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger ladite entente pour le mois de septembre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité sport-loisirs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU de prolonger le versement de 1 000 \$ pour le mois de septembre au Club de baseball sénior pour l'entretien du stade Julien Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17-10-34263 10.1 VENTE D'UN IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 676 002 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE COATICOOK, À MADAME ANNY-PIER SAGE ET MARC-ANTHONY LESSARD ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-10-34263

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 28 de la *Loi sur les Cités et Villes* et des pouvoirs qui lui sont conférés, la Ville de Coaticook s'engage à vendre à madame Anny-Pier Sage et monsieur Marc-Anthony Lessard un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 676 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que le prix d'achat du terrain sera de 25 000 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- De vendre à Madame Anny-Pier Sage et monsieur Marc-Anthony Lessard, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 676 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, pour un montant de 25 000 \$, plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin; ET
- De transmettre ladite promesse à Me Myriam Paré, à titre de notaire instrumentant l'acte de vente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES EXTÉRIEURS

17-10-34264

11.1 AFFECTATION DE MONSIEUR SIMON TREMBLAY AU POSTE DE SURVEILLANT DE L'ÉTAT DES ROUTES

RÉSOLUTION 17-10-34264

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de combler le poste de surveillant de l'état des routes;

CONSIDÉRANT que suite à l'affichage interne du poste, quatre personnes ont appliqué;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective, le poste doit être accordé au candidat ayant le plus d'ancienneté, soit monsieur Simon Tremblay;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'affecter, monsieur Simon Tremblay à titre de surveillant de l'état des routes, à compter du 1^{er} novembre 2017 et jusqu'à la fin avril 2018, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique, soit l'échelon 7 de la classe 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34265

11.2 MANDAT À MONSIEUR DAVID LESLIE, ARCHITECTE, POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'AJOUT D'UN MONTE-PERSONNE AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK POUR UN MONTANT DE 10 700 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-10-34265

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire procéder à l'ajout d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook;

CONSIDÉRANT que par le fait même, la Ville cherche une firme d'architecte pour les services professionnels visant à :

- Relevés sur le site;
- Préparation des plans et devis pour un appel d'offres;
- Collaboration avec le service du greffe lors de la période d'appel d'offres (questions, addenda...)
- Vérifier la conformité de la soumission et en faire la recommandation;
- Procéder à la surveillance des travaux;
- Préparation d'un estimé budgétaire du projet.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu trois offres de services pour les services professionnels pour l'ajout d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, soient celles de Architech design, celle de monsieur David Leslie, architecte et Nadeau, Nadeau, Blondin, et ce conformément à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, soit de recommander l'offre de monsieur David Leslie, architecte;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de mandater monsieur David Leslie, architecte, pour les services professionnels pour l'ajout d'un monte-personne au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook, pour un montant de 10 700 \$ plus les taxes applicables, telle que décrite dans la proposition du 14 septembre 2017 et d'affecter la dépense au poste budgétaire 02-702-20-522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34266

11.3 MANDAT À ENGLOBE CORP. POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT D'UN PUIS D'ESSAIS DANS LE SECTEUR DU FORAGE EXPLORATOIRE PE-01-16 POUR UN MONTANT DE 18 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

RÉSOLUTION 17-10-34266

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite construire un puits d'alimentation en eau souterraine dans le but de remplacer le puits P4/98 qui présente une importante baisse de capacité spécifique;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la ville est alimentée en eau potable à partir de quatre puits de captage d'eau souterraine;

CONSIDÉRANT que ces trois de ces ouvrages présentent régulièrement des baisses de capacité liées à la présence de fer et de manganèse (puits P2/71 et P3/82), ou encore à des problèmes d'ensablement (puits P4/98);

CONSIDÉRANT que la construction d'un nouveau puits de captage dans le secteur du puits P4/98 permettrait donc de sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville, de diminuer le débit d'exploitation des puits P2/71 et P3/82, et ainsi diminuer la récurrence de réhabilitation de ces puits;

CONSIDÉRANT qu'une recherche en eau a préalablement été réalisée par Englobe en janvier 2016 afin de valider le meilleur endroit pour la construction d'un ouvrage de captage;

CONSIDÉRANT que suite à la réalisation de la recherche en eau dans le secteur, il a été recommandé de procéder à l'aménagement d'un puits d'essais au droit des dépôts meubles dans le secteur du forage exploratoire PE-01-16, soit à environ 75 m au nord-ouest du puits P4/98;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a besoin de services professionnels pour l'aménagement d'un puits d'essais dans le secteur du forage exploratoire PE-01-16 pour un montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a retenu les services de Englobe Corp. pour lesdits services professionnels;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook se permet de déroger à sa Politique contractuelle stipulant qu'elle doit obtenir deux prix au préalable vu les travaux déjà effectués par Englobe Corp.;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la chef de division infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de mandater Englobe Corp. pour les services professionnels en lien avec l'aménagement d'un puits d'essais dans le secteur du forage exploratoire PE-01-16 pour un montant de 18 000 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 15 février 2017, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que cette dépense sera payée à même la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34267

11.4 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-29 AU MONTANT DE 10 972 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE PNEUS D'HIVER POUR LE CHARGEUR #57

RÉSOLUTION 17-10-34267

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat de pneus d'hiver pour le chargeur #57;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour lesdits achats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Pneus Robert Bernard au montant de 10 972 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Pneus Robert Bernard;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Simon Madore

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-20 pour l'achat de pneus d'hiver pour le chargeur #57 auprès de la compagnie Pneus Robert Bernard au montant de 10 972 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-330-00-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34268

11.5 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-30 AU MONTANT DE 4 254,50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE CRÉDIT DE CARBONE

RÉSOLUTION 17-10-34268

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire faire l'achat de crédit de carbone;

CONSIDÉRANT que cette démarche est effectuée de façon volontaire dans le cadre du volet des crédits compensatoires (CrC) qui a pour but de diminuer les coûts de conformité assumés par un émetteur sans porter atteinte à l'intégrité environnementale du système;

CONSIDÉRANT que les projets de crédits compensatoires sont réalisés volontairement par un promoteur (personne, organisme ou entreprise) qui désire réduire ou séquestrer des émissions de GES provenant de secteurs d'activité ou de sources autres que ceux visés par les obligations de conformité du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre*;

CONSIDÉRANT que la Ville entend le faire en lien avec son projet de location de génératrices pour l'écrêtage de la pointe;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Carbonzero au montant de 4 254,50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Carbonzero;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raynald Drolet
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-30 pour l'achat de crédit de carbone, auprès de la compagnie Carbonzero au montant de 4 254,50 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-820-00-515.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34269

11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2017-31 AU MONTANT DE 14 365,20 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA FOURNITURE DE L'HUILE À CHAUFFAGE ET DIESEL D'HIVER POUR LES GÉNÉRATRICES

RÉSOLUTION 17-10-34269

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire l'achat de l'huile à chauffage et diesel d'hiver pour les génératrices;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs a présenté une réquisition pour ledit achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu deux offres, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook, soit celle de la compagnie Chauffage P. Gosselin au montant de 14 365,20 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des services extérieurs concernant l'offre de la compagnie Chauffage P. Gosselin;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2017-31 pour la fourniture de l'huile à chauffage et diesel d'hiver pour les génératrices, auprès de la compagnie Chauffage P. Gosselin au montant de 14 365,20 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéros suivants :

- 02-190-00-632
- 02-702-30-522
- 02-320-00-601
- 02-820-00-632
- 02-701-55-632
- 02-320-00-601
- 02-413-00-632
- 02-415-00-632
- 02-415-10-632
- 02-819-00-632.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34270

11.7 ACCEPTATION DE LA PLUS BASSE SOUMISSION CONFORME POUR L'APPROVISIONNEMENT DE SEL EN VRAC POUR LE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018, SOIT CELLE DE LA COMPAGNIE MINES SELEINE, DIVISION DE K+K SEL WINDSOR LTÉE AU MONTANT DE 99,29 \$ LA TONNE MÉTRIQUE TAXES EN SUS, OPTION B

RÉSOLUTION 17-10-34270

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a demandé des soumissions pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitations écrites fut transmis à au moins deux compagnies conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la politique contractuelle de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions tenue le 27 septembre 2017 à 10 h à l'hôtel de ville, quatre soumissions nous sont parvenues, soit;

Soumissionnaires	Option A Avec transport au frais du fournisseur la tonne métrique taxes en sus	Option B Avec transport de la région no. 5 la tonne métrique taxes en sus
Mines Seleine, division de K+K Sel Windsor ltée	99,29 \$	99,29 \$
Compass Minerals Canada Corp.	103,27 \$	103,27 \$
Technologie de dégivrage Cargill	110,26 \$	110,26 \$
Sel Warwick inc.	116,00 \$	126,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division voirie d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de la compagnie Mines Seleine,

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

division de K+K Sel Windsor Ltée au montant total de 99,29 \$ la tonne métrique taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'accepter la plus basse soumission conforme pour l'approvisionnement de sel en vrac pour le déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2017-2018, soit celle de la compagnie Mines Seleine, division de K+K Sel Windsor Ltée au montant de 99,29 \$ la tonne métrique taxes en sus, option B, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook et d'affecter la dépense aux postes budgétaires numéro 02-330-00-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34271

11.8 AUTORISATIONS AU CHEF DE DIVISION HYDRO-COATICOOK
EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DU POSTE 120 KV

RÉSOLUTION 17-10-34271

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook procède présentement à la construction d'un poste 120 KV;

CONSIDÉRANT que cette construction va engendrer la génération de plusieurs appels d'offres dont:

- Équipements à haute tension:
 - 4 sectionneurs;
 - 3 sectionneurs motorisés;
 - 2 disjoncteurs;
 - 6 transformateurs de tension;
 - 12 parafoudres.

- Équipements à moyenne tension:
 - 2 transformateurs Ziz-Zag
 - 6 transformateurs de tension
 - 5 disjoncteurs
 - 17 sectionneurs

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé un contrat qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux soumissionnaires, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjudgé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doit être émis avant de procéder auxdits travaux;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation doit contenir un engagement de la Ville de Coaticook quant à l'émission d'une attestation de conformité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- D'autoriser le chef de division Hydro-Coaticook à procéder aux appels d'offres mentionnés plus haut, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- De requérir du chef de division Hydro-Coaticook de produire au conseil municipal un estimé écrit, le cas échéant, détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à ces appels d'offres;
- De mandater la firme d'ingénieurs CIMA +, à déposer une demande d'autorisation conforme à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement auprès de ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* pour la construction d'un poste 120 KV;
- D'acquitter la somme de 1 964 \$ pour la présentation de ladite demande auprès du ministère du Revenu et de l'Économie du Québec;
- De s'engager à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les pratiques de gestion optimale et;
- De s'engager à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans les 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux par rapport à l'autorisation accordée pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34272

11.9 PROMESSE DE SERVITUDE POUR LE POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT EN BASSE PRESSION POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 777, CHEMIN DE LA VUE DU LAC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 17-10-34272

CONSIDÉRANT qu'un poste de pompage d'égout en basse pression est nécessaire pour la résidence située au 777, chemin de la vue du Lac ;

CONSIDÉRANT que, le choix de l'emplacement du poste de pompage permettant d'atteindre cette hauteur maximale choisi par la Ville a été réfuté par le propriétaire;

CONSIDÉRANT que la profondeur maximale d'un poste de pompage permettant d'assurer un entretien mécanique adéquat est de huit pieds;

CONSIDÉRANT que, le propriétaire a déterminé un endroit nécessitant une profondeur de 13 pieds pour le poste de pompage,

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la topographie dudit emplacement est actuellement favorable au ruissellement en direction du poste de pompage et donc, propice à la génération de multiples d'alertes de dépassement de haut niveau du poste de pompage;

CONSIDÉRANT que le choix de l'emplacement du poste de pompage par le propriétaire nécessite un engagement supplémentaire en termes d'immobilisations et d'entretien de celles-ci;

CONSIDÉRANT l'entretien et le bon fonctionnement du poste de pompage à l'emplacement proposé par le propriétaire nécessite des installations et des aménagements supplémentaires en comparaison avec les conditions d'entretien des autres postes de pompage présentes sur le réseau;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par la création d'une servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU :

- D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer l'acte de servitude pour le poste de pompage d'égout en basse pression pour la résidence située au 777, chemin de la vue du Lac ;
- De mandater le notaire Luc Custeau, à titre de notaire instrumentant l'acte de servitude à intervenir entre les parties;
- De mandater l'arpenteur-géomètre, monsieur Daniel Parent, pour la description technique de ladite servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

17-10-34273

12.1 DÉSIGNATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

RÉSOLUTION 17-10-34273

CONSIDÉRANT que la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4), adoptée par le gouvernement du Québec le 14 juin 2000, définit le degré de responsabilité de chacun par rapport à l'incendie, du simple citoyen au gouvernement du Québec en passant par les générateurs de risques, les pompiers, les municipalités et les assureurs de dommages;

CONSIDÉRANT que cette loi exige que les MRC soumettent au ministère de la Sécurité publique un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook et les municipalités locales, conformément à la *Loi sur la Sécurité incendie*, a procédé à l'établissement d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie, pour lequel le ministre de la Sécurité publique a émis le 17 novembre 2015, une attestation de conformité ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'afin d'atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie, une réglementation régionale harmonisée fut établie et adoptée par les municipalités locales de la MRC de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que l'autorité compétente chargée de l'application du règlement est désignée à l'article 4 de la Partie I et à l'article 68 de la Partie II comme suit :

« L'expression « autorité compétente » désigne le directeur du service de sécurité incendie et/ou toute personne désignée à cet effet par résolution par la municipalité y compris le coordonnateur en sécurité incendie et le technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook, au besoin. »

CONSIDÉRANT que l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q. c C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée, par écrit, par le poursuivant pour délivrer un constat d'infraction à un défendeur ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour assurer efficacement et légalement ses poursuites pénales devant la Cour municipale compétente de nommer précisément l'autorité compétente et d'autoriser des personnes à délivrer au nom de la Ville de Coaticook des constats d'infraction dans le cadre du Règlement relatif à la prévention des incendies;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

- De désigner à titre d'autorité compétente pour l'application de la Partie I (Prévention incendie, tous immeubles confondus) et la Partie II (Prévention incendie dans les immeubles résidentiels) du Règlement relatif à la prévention des incendies, le ou les pompier(s) désigné(s) pour effectuer les visites préventives résidentielles, risque faible et moyen en sus du directeur du service incendie, du coordonnateur en sécurité incendie et du technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook, au besoin ;
- D'autoriser immédiatement le directeur du service incendie, du coordonnateur en sécurité incendie et du technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook à délivrer au nom de la Municipalité de xxx des constats d'infraction dans le cadre du Règlement relatif à la prévention des incendies, lorsque requis pour la Partie I (Prévention incendie, tous immeubles confondus), la Partie II (Prévention incendie dans les immeubles résidentiels), la Partie III (Prévention incendie dans les bâtiments agricoles) et la Partie IV (Prévention incendie dans les édifices publics et à caractère public).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34274

12.2 RATIFICATION DU BUDGET 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-10-34274

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que les municipalités de Coaticook, Dixville, Sainte-Edwidge et Saint Herménégilde ont conclu une entente concernant l'exploitation d'un service de protection incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget d'une Régie intermunicipale doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Simon Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que le conseil municipal adopte le budget de l'année 2018 de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook démontrant des revenus et des dépenses équilibrés de 392 400 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

17-10-34275

14.1 MANDAT À MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC. À TITRE DE PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 17-10-34275

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook mandate un procureur externe unique pour les municipalités parties à l'entente concernant la Cour municipale commune de Coaticook pour le traitement des constats d'infraction et autres procédures légales intentées devant la Cour municipale commune de Coaticook;

CONSIDÉRANT que nous avons une offre de services de Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. le 14 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU d'accepter l'offre de services de la firme Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., le tout tel que décrit dans leur offre du 14 septembre 2017, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante pour le traitement des constats d'infraction et autres procédures légales intentées devant la Cour municipale commune de Coaticook

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

17-10-34276

16.1 RATIFICATION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK DÉMONTRANT DES REVENUES, DÉPENSES ET AFFECTATIONS ÉQUILIBRÉES DE 1 553 537,20 \$

RÉSOLUTION 17-10-34276

CONSIDÉRANT que les municipalités d'East Hereford, Compton, Dixville, Sainte Edwidge-de-Clifton, Saint-Herménégilde, Saint-Venant-de-Paquette, Ogden, Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine de Hatley, Ayers Cliff, Canton de Hatley, Barnston Ouest, Stanstead Est, Canton de Stanstead et les villes de Waterville, Stanstead, Magog et Coaticook sont partis à une entente concernant l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des corporations membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis aux municipalités membres ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller Raynald Drolet

RÉSOLU d'adopter le budget de l'année 2018 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de 1 553 537,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-10-34277

16.2 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION VOIRIE POUR EFFECTUER UN APPEL D'OFFRES POUR EFFECTUER DU CONCASSAGE DANS NOTRE BANC DE GRAVIER

RÉSOLUTION 17-10-34277

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook demande des soumissions pour la fabrication de matériaux granulaires provenant de notre banc de gravier situé sur le chemin Néron;

CONSIDÉRANT que ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publiques faite par annonce dans un journal local et la publication sur le système électronique SEAO, tout contrat comportant une dépense de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation obligeant les municipalités à faire une estimation écrit avant d'aller en appel d'offres pour tout contrat de plus de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Poulin

RÉSOLU :

- D'autoriser le chef de division voirie à procéder à un appel d'offres pour la fabrication de matériaux granulaires provenant de notre banc de gravier situé sur le chemin Néron, le tout conformément aux règles d'adjudications de contrats prévues à la *Loi sur les cités et Villes* et à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Coaticook; ET
- De requérir du chef de division voirie de produire au conseil municipal un estimé écrit détaillant le coût des dépenses encourues pour la réalisation du contrat relatif à cet appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17-10-34278

16.3 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES POUR UNE PÉRIODE DE 1 AN

RÉSOLUTION 17-10-34278

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières sera échue au 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT que la Ressourcerie a soumis à la Ville de Coaticook une offre de renouvellement en proposant différents scénarios;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook reconnaît l'importance de conserver la Ressourcerie en opération;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook estime qu'il est difficile de discuter des conditions de la prochaine entente vu le court délai;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite remédier à cette situation en exigeant que le prochain renouvellement soit soumis aux parties au plus tard le 31 août 2018, le tout visant à permettre aux parties de discuter du contenu de l'entente, et ce à la satisfaction de tous;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

- De renouveler l'entente entre la Ville de Coaticook et la Ressourcerie des Frontières pour l'année 2018, selon l'option 2 offerte;
- D'exiger de la Ressourcerie des Frontières de soumettre aux parties à l'entente les termes et conditions de l'entente pour l'année 2019 au plus tard le 31 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

17-10-34279

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-10-34279

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Poulin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU que la séance soit close à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook